



Travail de nuit

Par YuYu

Bonsoir,

Actuellement en intérim je me pose une question, durant le travail de nuit la majoration de l'heure est t-elle écrite directement sur le contrat de travail où l'on reçoit la majoration sur la fiche de paie seulement.

Dans mon cas, mes horaires changent (ce qui était prévu) je passe donc en heure de nuit mais sur le contrat rien n'est indiqué comme quoi il y'aura la majoration seulement mon salaire en H est inscrit. Mais mes horaires sont bien indiqués.